

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**DELIBERATION
CC_2025_005**

OBJET :

**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS**

PLUI

***PLU Cobrieux - Mise à
disposition de la
modification simplifiée***

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 11

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PÉVELÉ-CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le



ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROY, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Frédéric SZYMCAK, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025

Délibération CC_2025_005

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU Cobrieux - Mise à disposition de la modification simplifiée

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.153-36 à L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 à R.153-21 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Cobrieux, approuvé par le conseil municipal le 9 juillet 2009, modifié le 22/09/11, modifié le 13/12/12, modifié le 02/05/13, modifié le 30/01/14, modifié le 06/01/15, modifié le 10/03/16 et modifié le 27/10/2018,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu l'Arrêté du Conseil Communautaire de Pévèle Carembault, du 4 avril 2024, prescrivant la modification simplifiée du PLU de Cobrieux,

Vu l'avis de la MRAe n°GARANCE 2024-8313, du 22 novembre 2024, dispensant la modification simplifiée du PLU de Cobrieux d'évaluation environnementale,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA),

Considérant qu'en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet des modifications du PLU a été notifié au préfet ainsi qu'aux PPA (visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme) avant sa mise à disposition du public ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Considérant que, pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet des modifications, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les PPA seront mis à disposition du public pendant un mois, du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 inclus, afin de lui permettre de formuler ses observations ; CONSIDÉRANT les modalités de mise à disposition du projet de la modification simplifiée pendant cette période :

- Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 inclus : en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et dans les locaux de Pévèle Carembault - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq.

- Le dossier mis à disposition du public ainsi qu'un registre dématérialisé seront consultables sur le site internet de Pévèle Carembault.

- Les éventuelles contributions pourront être envoyées à l'adresse mail : miseadispositioncobrieux@pevelecarembault.fr

- Toute observation peut également être adressée par écrit à Monsieur le Président de Pévèle Carembault - Pôle Aménagement du territoire et mobilité - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq.

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 4 février 2025

La présente délibération est conçue pour définir les modalités de mise à disposition du public, de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cobrieux.

Elle sera affichée au moins huit jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du public en Mairie de Cobrieux, et au siège de la Communauté de communes Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq.

Un avis, précisant l'objet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, huit jours au moins avant la mise à disposition du public.

La mise à disposition du public aura lieu pendant un mois, du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 inclus.

Les modalités de mise à disposition du projet de la modification simplifiée pendant cette période seront :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée ainsi que d'un registre d'observations du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 inclus : en mairie de Cobrieux, 38 Grand-Rue, aux jours et heures d'ouverture habituels et dans les locaux de Pévèle Carembault - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Mise à disposition du dossier ainsi que d'un recueil des contributions sur le site internet de Pévèle Carembault.
- Les éventuelles contributions pourront être envoyées à l'adresse mail : miseadispocobrieux@pevelecarembault.fr
- Toute observation peut également être adressée par écrit à Monsieur le Président de Pévèle Carembault - Pôle Aménagement du territoire et mobilité - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq.

Tout renseignement utile sur le déroulement de la mise à disposition peut être obtenu auprès de Monsieur BOHIN Antoine - au siège de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

A l'issue de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée du PLU de Cobrieux, éventuellement ajusté pour tenir compte des avis et des observations du public, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***D'approuver les modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Cobrieux.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 25/02/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUQUET

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_005
Objet :	PLU Cobrieux - Mise à disposition de la modification simplifiée
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_005.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Arrete de lancement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	280.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Notice explicative.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	889.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : reglement modifie.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	4.6 Mo

Document principal (Délibération) Nom original : auto eval.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	1.6 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : avis MRae.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	149.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : avis CCI.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_7.pdf	application/pdf	1.1 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : avis departement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_8.pdf	application/pdf	50.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avis chambre agri.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_005-DE-1-1_9.pdf	application/pdf	52.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 février 2025 à 09h07min50s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 février 2025 à 09h13min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	27 février 2025 à 09h14min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 09h14min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h14min18s	Reçu par le MI le 2025-02-27